



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

téléphone

Question écrite n° 31261

Texte de la question

M. Franck Reynier interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'incidence de l'usage du téléphone portable sur la santé des individus. En effet, ces dernières années, les alertes lancées par des experts internationaux se sont multipliées, mettant en garde les utilisateurs de téléphones portables. Il a été vérifié que les champs électromagnétiques des téléphones portables pouvaient pénétrer le corps humain, et en particulier le cerveau, sans toutefois que l'on puisse déterminer si ces ondes pouvaient être associées à un risque accru de tumeurs. Face à ces suspicions, désormais partagées par une partie de l'opinion publique, il est devenu indispensable de rassurer les utilisateurs de téléphones portables. En conséquence, il lui demande de bien vouloir clarifier les risques liés à l'utilisation du téléphone portable.

Texte de la réponse

L'étude Interphone est une vaste étude épidémiologique internationale qui vise à déterminer si l'utilisation de téléphones mobiles accroît le risque de cancer et si les champs électromagnétiques de radiofréquences émis par les téléphones mobiles sont cancérogènes. Elle est coordonnée par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et a été initiée en 1999. La publication des résultats est réalisée par chaque pays au fur et à mesure de la finalisation des études. Une synthèse globale de ces résultats est attendue pour fin 2008. Des résultats partiels ont été dévoilés par le CIRC le 8 octobre 2008. Pour le risque de gliomes, la mise en commun des études actuellement publiées a permis de montrer un risque de gliome significativement accru dans le cas d'une utilisation de dix ans ou plus de téléphones mobiles du côté de la tête où la tumeur s'est développée. Ces résultats pourraient représenter soit un rapport de cause à effet, soit un artefact qui serait lié à la différence de rappel entre les cas et les témoins. Pour le méningiome et le neurinome de l'acoustique, les études nationales ont apporté peu d'indications d'un risque accru et ne permettent pas de conclure de façon définitive à une éventuelle association entre l'utilisation de téléphones mobiles et le risque de développer ces tumeurs. Les analyses d'ensemble de ces études n'ont mis en évidence aucun risque accru de méningiome à la suite d'une durée d'utilisation à long terme ou intensive, mais à un risque significativement accru de neurinome de l'acoustique lié à des durées d'utilisation de dix ans ou plus du côté de la tumeur. Toutefois, de même que pour le gliome, ces résultats pourraient représenter soit un rapport de cause à effet, soit un artefact lié à la différence de rappel entre les cas et les témoins. Pour les tumeurs de la glande parotite, aucune augmentation de risque n'a été observée globalement pour une quelconque mesure d'exposition étudiée. Par ailleurs, un certain nombre d'études d'ordre méthodologique ont été conçues afin de répondre à des questions de conception d'études, de biais de participation, d'erreurs de rappel et d'évaluation de l'exposition. Les premiers résultats montrent l'existence d'erreurs de rappel d'utilisation du téléphone qui pourraient provoquer des biais dans les estimations de risque. Ces éléments sont essentiels pour l'interprétation des résultats. En conclusion, les résultats partiels actuellement disponibles de l'étude Interphone ne permettent pas de conclure définitivement sur le lien entre utilisation du téléphone mobile et le risque de cancer, notamment à cause de risques de biais non négligeables. Il est intéressant de mentionner par ailleurs que des analyses nationales du rapport entre d'autres facteurs de risque et les tumeurs d'intérêt ont également été publiées ou sont en cours. Ces facteurs de risque sont le

tabagisme, les allergies, les facteurs de risque environnementaux et professionnels, l'irradiation thérapeutique, les facteurs génésiques et les gènes. En ce qui concerne les travaux de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, la publication d'un rapport d'expertise et d'un avis sur ce sujet a été reportée à début 2009.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31261

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8133

Réponse publiée le : 30 décembre 2008, page 11366